

## RAPPORT DE CONTRÔLE

**Document n°05,** rév. du 30/05/11

## VIANDE DE PORC FRANCAISE

Référentiel révision 10 du 30/05/2011

RAISON SOCIALE			ALVF	ALVA SAS					
ADRESSE			2 BIS RUE	2 BIS RUE DES CHEVALIERS					
			44412 RF7	44412 RF7F					
TÉLÉPHONE / FAX				/					
N° RÉFÉRENCEMENT VPF			TR 003	TR 00303					
Élevage				Abattage			Découpe		
Préparation / conditionnement / Fabrication UVCI			' X	Charcuterie - Salaison			Point de vente		
TYPE D'INTERVENTION:  cocher la case correspondante			X	Date d'intervention :		16/03/2022			
					Organisme de contrôle :		BUREAU VERITAS CERTIFICATION		
		Complémentaire			Nom de l'interv	renant: Pierre CROCHEZ			
(*) Dans le cas d'une contre visite documentaire, préciser la date du contrôle précédent		Contre visite			Personne rencontrée:  Fonction  E-mail		Elodie SALMIN		
		Sur une base doc. sans contre visite (*)					Responsable Qualité		
		/ /					elodie.salmin@alva.eu		
COMPTE RENDU DE LA MISSION									
	ÉCART	TS RELEVES	RELEVES		CONCLUSION SUR LA CONFORMITE DE L'OPERATEUR				
N° Référe	naa	Gravité		Justification prévue de l'action corrective		Code 0		X	
Item de l'écar		(1,2,3)	Base documentai		Contre-visite (*)	si aucune non-conformité constatée; respect de l'ensemble des caractéristiques de la démarche VPF			
			//		//	Code 1 (*) si remarque(s) ou non-conformité(s) mineure(s) constatée(s) ne mettant pas en cause la traçabilité VPF: - Proposition de l'opérateur à l'organisme de contrôle d'actions correctives à préciser, à mettre en œuvre rapidement (délai à préciser) - Contre-visite de contrôle par l'organisme de contrôle, si approprié			
			//		// _				
						Code 2 (*) si au moins une non-conformité majeure constatée mettant en cause le principe même de la traçabilité VPF			
			//		/ /	si au moins une n			
			//		//	si au moins une n le principe même <u>OU</u> non conformité n - Proposition de correctives à p			
			//		//	si au moins une n le principe même OU non conformité n - Proposition de correctives à p préciser) - Contre-visite d	e de la traçabilité VPF  naintenue à l'issue de la contre-visite pour code 1 : l'opérateur à l'organisme de contrôle d'actions		
			//		//	si au moins une n le principe même OU non conformité n - Proposition de correctives à p préciser) - Contre-visite d délai ne pouvan	e de la traçabilité VPF  naintenue à l'issue de la contre-visite pour code 1 : l'opérateur à l'organisme de contrôle d'actions oréciser, à mettre en œuvre rapidement (délai à le contrôle par l'organisme de contrôle, dans un		

(\*) Si écart de code 1 ou 2 préciser le délai prévu soit pour la mise en œuvre de l'action correctives et se justification à l'organisme de contrôle sur une base documentaire, soit la date prévue pour la contre-visite si nécessaire.

Signature Opérateur

Elodie SAMLIN

Pierre CROCHEZ

Signature C

age ...../.....